



Établissement secondaire ou complémentaire

Par Greg8534

Bonjour, mon comptable a créé un établissement secondaire pour un local de stockage d'entrepôt de matériel dans lequel aucune activité commerciale n'est exercée. J'y entrepose du matériel, certes nécessaires à mon activité, mais aucun client n'y vient, il est clos, sans publicité, non "visible" du public.

Après quelques recherches, il me semble que ce serait plutôt un local dit accessoire, ne nécessitant pas la création d'un établissement secondaire, donc non soumis à la CFE.

Merci par avance pour votee aide

Grégoire